



Succession père décédé divorcée fille unique

Par **sylvain bouchard**, le **13/01/2012** à **05:42**

Bonjour, mon frère est décédé en laissant une fille unique mineure, nous sommes à la recherche d'un testament un notaire fait la recherche dans les registres officiels. Mon frère est divorcé mais c'est la mère qui est la tutrice de l'enfant, il est évident que c'est la fille unique qui hérite de tout, mais légalement qui doit s'occuper de la succession s'il n'y a pas de testament. EST CE LA FAMILLE QUI VEULENT PROTÉGER LA SUCCESSION OÙ LA MÈRE DIVORCÉE QUI EST PROBABLEMENT LA SEULE PERSONNE QUE MON FRÈRE NE VOULAIT PAS VOIR S'OCCUPER DE SES AFFAIRES. La mère prétend être la seule à devoir s'occuper de la succession; peuvent-ils utiliser les biens du défunt avant que la succession ne soit réglée merci

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012** à **12:33**

Bonjour, normalement c'est le juge qui enfant qui va gérer les biens de votre nièce, cordialement

Par **fif64**, le **13/01/2012** à **13:08**

C'est l'héritier qui doit se charger du règlement de la succession. En l'espèce, comme votre nièce est la seule héritière, mineur sous administration légale sous contrôle judiciaire, c'est sa mère qui se chargera du règlement de la succession sous le contrôle du juge des tutelles. Elle devra notamment justifier de tout investissement ou toute utilisation pour le compte de sa famille de biens provenant de la succession.